

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 23 Avril 1895

### PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 16 avril 1895 est définitivement déclarée d'utilité publique, la construction de la route entre l'Usine de Larvotto et la Villa de Bella, en prolongement du boulevard des Bas-Moulins, conformément au projet adopté par le Comité des Travaux publics du 21 novembre 1894.

### NOUVELLES LOCALES

Dans les journées du 19 et du 20 avril, S. A. S. le Prince Héritaire a rendu visite, au Cap Martin, à S. M. l'Impératrice Eugénie et à LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse Théodore en Bavière.

Vendredi dernier, S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné de M. le capitaine Gastaldi, officier d'ordonnance, a visité les casernes des carabiniers de Monaco et de la Condamine. Le Prince a été reçu par M. le chef d'escadron Paul et le lieutenant de Capella. Son Altesse s'est montrée satisfaite de la tenue de ces deux établissements.

Le lendemain, accompagné de M. le Comte d'Adhémar de Lantagnac, lieutenant aux gardes, le Prince s'est rendu à l'hôtel du Gouvernement, à six heures du soir ; il y a été reçu par S. Exc. M. Olivier Ritt, qui lui a présenté le personnel des divers services administratifs.

Son Altesse Sérénissime, qui a eu pour tous des mots aimables, a longuement admiré les vastes proportions, la superbe architecture du monument et l'installation des bureaux.

S. A. S. Madame la Princesse Alice a visité, hier après-midi, l'Hôtel-Dieu et l'Orphelinat de Monaco. Son Altesse Sérénissime était accompagnée de M<sup>lle</sup> Oliver, Sa Dame d'honneur.

Mardi dernier et les jours suivants, S. A. S. Madame la Princesse Alice a reçu, comme chaque année, les enfants de nos écoles communales, et leur a fait une abondante distribution de cadeaux et de jouets, à l'occasion des fêtes de Pâques. Un goûter a été offert dans les jardins du Palais à tous nos bambins joyeux et reconnaissants.

Hier, M<sup>lle</sup> Odile de Richelieu a fait semblable distribution aux asiles.

Judi 18 avril, à 4 heures et demie, S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince Albert a remis solennellement les premières médailles d'honneur accordées en vertu de son institution du 5 février 1894. Cette cérémonie a eu lieu dans la salle du Trône, en présence de LL. AA. SS. la Princesse Alice et le Prince Héritaire, de S. A. le Duc d'Urach et de M. le Duc de Richelieu, entourés de la maison militaire MM. le L<sup>ieutenant</sup>-Colonel de Castro, Aide de Camp du Prince ; Alban Gastaldi, Officier d'ordonnance ; Jeanmaire, Commandant du Palais ; Comte d'Adhémar, faisant fonctions d'Officier d'ordonnance.

Formaient l'assistance, sur convocations, le Gouverneur Général ; M. le Colonel de Sainte-

Croix, Commandant Supérieur des Gardes d'honneur et des Carabiniers ; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ; M. le Chef d'Escadron Paul, Commandant des Carabiniers ; M. Delalonde, Directeur de la Police ; M. Ardoin, Commandant des Sapeurs-Pompiers.

Chargé de présenter les titulaires des médailles, le Gouverneur Général s'est d'abord adressé en ces termes à Son Altesse Sérénissime :

Monseigneur,

Dans le désir de compléter l'institution de l'Ordre de Chevalerie de Saint-Charles, destiné à récompenser par une distinction suprême les mérites et les services les plus éminents et à honorer les notabilités étrangères, Votre Altesse Sérénissime a eu la pensée généreuse et pratique de créer une médaille spéciale, pour rappeler à tous, les actes de courage accomplis et les preuves de dévouement données par les Gardes d'honneur, par les Carabiniers, par les Agents du Service de la Sûreté publique, par les Sapeurs-Pompiers et par les simples particuliers Monégasques. Tel a été le but de l'Ordonnance rendue le 5 février 1894.

Vous avez désiré, Monseigneur, conférer Vous même, avec solennité, les premières médailles accordées en vertu de cette institution, et j'ai l'agréable mission de présenter à Votre Altesse Sérénissime les titulaires jugés dignes de cette faveur.

Je suis certain d'être l'interprète de leurs sentiments et de ceux de la population tout entière, en exprimant leur profonde reconnaissance pour ce nouveau témoignage d'une justice et d'une bonté qui augmenteraient, s'il était possible, l'attachement dévoué de tous Vos sujets.

Encore que la satisfaction de la conscience suffise à entraîner à bien faire, l'espoir d'être signalé à la haute bienveillance du Prince créera une émulation générale.

Ceux qui auront obtenu des médailles d'honneur se rappelleront avec une légitime émotion une cérémonie telle que celle de ce jour, et ces signes de distinction seront précieusement conservés dans les familles, où l'on aura à cœur de continuer les mêmes traditions de courage et de devoir.

Il y aura là, en même temps, une preuve sans cesse renouvelée de la sollicitude et de l'élevation de cœur qui auront présidé à l'institution inaugurée aujourd'hui.

En assistant à la remise de ces médailles, S. A. S. le Prince Héritaire verra aussi, une fois de plus, par quels moyens Son auguste père sait conquérir l'inaltérable affection, comme le respectueux dévouement de tous.

C'est avec un sincère et unanime élan que nous Vous exprimons notre gratitude, Monseigneur, en Vous acclamant, ainsi que notre bienfaisante Princesse et toute la Famille Souveraine.

*Vivent Leurs Altesse Sérénissimes !*

Ce vivat est répété chaleureusement par toute l'assistance. Il est ensuite procédé à l'appel des récompenses, dont voici la liste, avec les titres de chacun des impétrants :

#### Médailles d'honneur de 2<sup>e</sup> classe

M. Girtler, lieutenant aux Gardes d'honneur, 24 ans de bons et loyaux services. Acte de sauvetage accompli au péril de sa vie.

M. Huguas, sous-brigadier de la sûreté publique. Le 14 mai 1892, a arrêté et maintenu un malfaiteur dangereux, qui le menaçait de son revolver chargé.

#### Médailles d'honneur de 3<sup>e</sup> classe

M. Aschier, maréchal des logis des Carabiniers. A courageusement résisté à une bande de forcenés qui tentaient de délivrer deux individus qu'il venait d'arrêter. Blessé dans cette lutte inégale.

M. Ciaïa, gardien du port. Sauvetage émouvant de trois marins de la goélette italienne *Amabile Carolina*.

M. Duranti, ancien caporal de Sapeurs-Pompiers. Porté à l'ordre du jour par le Colonel Commandant Supérieur, pour avoir, au péril de sa vie, maîtrisé un cheval emporté, le 19 août 1882.

M. Saissy, sergent de ville. 18 ans de services. Le 8 juin 1879 a engagé une terrible lutte contre un chien enragé, qu'il a tué, non sans avoir eu le bras cruellement déchiré. Déjà décoré de la Médaille d'honneur Française et de la Médaille du Mexique.

M. Repaire, sapeur-pompier. S'est courageusement mis à la mer, la nuit, le 2 juin 1894, pour sauver une femme qui se noyait.

M. Vinci, sapeur-pompier. A bravement arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté.

M. Damiani, garde d'honneur. 7 ans de services. A sauvé, en 1890, 1892 et 1893, quatre de ses camarades qui se seraient noyés sans sa courageuse intervention.

M. Domenego, carabinier. En 1890, a poursuivi et abattu un chien enragé. En 1891, a arrêté brusquement un cheval emporté, au moment où il allait écraser une petite fille de 6 ans.

M. Molinari, sergent de ville. A sauvé la vie de deux personnes en se jetant courageusement à la tête de deux chevaux emportés, attelés à leur voiture, et en les maîtrisant, après avoir été traîné sur un long parcours.

M. Antoine Médecin fils. A opéré cinq sauvetages pendant les années 1865, 1866 et 1870.

Son Altesse Sérénissime, en remettant personnellement les médailles et les brevets, a trouvé, pour chacun des titulaires, des paroles appropriées aux actes signalés. Puis, s'adressant à tous, le Prince s'est exprimé ainsi :

« Je suis très fier d'avoir pu, dès la création de « notre médaille de sauvetage, la mettre sur au-  
« tant de poitrines, car cet emblème n'a rien de  
« banal : il est fait pour marquer le vrai mérite,  
« celui qui se traduit par des faits.

« Vous conserverez ce souvenir toute votre vie,  
« avec celui des services que vous avez rendus, et  
« j'espère que des vies si utiles dureront long-  
« temps. »

S. A. S. le Prince Héritaire, assisté de S. A. le Duc d'Urach et du Duc de Richelieu, s'acquitte de l'aimable tâche de finir la solennité en buvant à la santé de tous la coupe de Champagne offerte pour arroser les nouvelles médailles, et donnant avec une charmante affabilité congé à l'assistance, qui se retire sous l'impression émue de cette cérémonie, à la fois solennelle et touchante.

De nombreux invités se pressaient samedi dans les salons du Palais, éclairés *a giorno* et magnifiquement décorés. Tout ce que Nice et le littoral comptent, encore à cette époque, de personnalités marquantes : des officiers de l'armée française, ainsi que l'état-major des croiseurs anglais, mouillés à Villefranche, avaient été invités à la fête donnée par Leurs Altesse Sérénissimes.

Nous ne referons pas la description de la salle Grimaldi, son ornementation quoique différant légèrement de ce qu'elle était aux fêtes précédentes, était plus somptueuse encore. Des fleurs à profusion se mêlaient à la richesse des tentures et, le tout sous les mille lumières des lustres, produisait un effet féerique.

Vers dix heures, l'orchestre fait entendre la *Marche Nationale*, et LL. AA. SS. le Prince et la Princesse, le Prince Héritaire, suivis de Leurs Maisons, font leur entrée avec LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha et LL. AA. le Duc et la Duchesse d'Urach-Wurtemberg, S. A. R. le Prince Louis de Bourbon et la Princesse sa fille, M. le Duc et Mademoiselle de Richelieu.

Après un cercle très court, le signal des danses est donné.

Parmi les assistants, nous remarquons :

M. le général de division Verrier et M<sup>me</sup> Verrier ; le général Ghébart et M<sup>me</sup> Ghébart ; le général Carrey de Bellemarre et M<sup>me</sup> la comtesse de Bellemarre ; le colonel Carrington, maréchal de la Cour de S. M. la Reine d'Angleterre ; les officiers de l'*Aréthuse* et le colonel Hutter, directeur de l'artillerie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, etc. etc. ; la plupart des fonctionnaires de la Principauté et des Consuls étrangers.

Vers minuit et demi, un brillant cotillon, dont les figures étaient plus jolies les unes que les autres, a été conduit avec beaucoup d'habileté et d'entrain par M<sup>me</sup> de Lara et M. Maxime d'Auzac. Le souper a succédé aux danses.

Il était 2 heures 1/4, quand on s'est séparé. Un train spécial avait été commandé pour amener, à 9 heures, les invités de Nice, Villefranche et Beaulieu ; un autre train spécial, partant à 3 heures, a reconduit ces mêmes invités, ravis de l'exquise affabilité de nos Princes, et emportant de cette délicieuse soirée un souvenir ineffaçable.

S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince Héritaire a quitté Monaco dimanche par le train rapide n° 7, pour retourner à Saumur.

S. Exc. le Gouverneur Général, M. Dugué de Mac Carthy, secrétaire général, et M. le Maire de Monaco étaient à la gare et ont pris congé de Son Altesse Sérénissime, qui était accompagnée de M. le Comte d'Adhémar de Lantagnac, lieutenant aux gardes d'honneur.

Les journaux de Marseille annoncent l'arrivée dans le port de cette ville du yacht *Princesse-Alice*. Ce yacht est entré le 18 avril au bassin national.

M. Félix Gindre, président de la Société Chorale, a reçu du Maire de Menton la lettre suivante :

MAIRIE DE MENTON Menton, le 20 Avril 1895.  
(Alpes-Maritimes)

CABINET DU MAIRE

Monsieur le Président,

Absent de Menton lorsque vous avez bien voulu remettre à la Mairie, de la part de votre Société, la somme de trois cents francs pour les incendiés du 24 mars dernier, je n'ai pu vous exprimer de vive voix, ainsi que je l'aurais désiré tous mes remerciements pour votre charitable intention. Je vous prie de m'excuser si des affaires nombreuses et importantes m'ont empêché jusqu'à ce jour de vous témoigner toute ma reconnaissance, ainsi qu'aux membres de la *Chorale*.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire de Menton,  
LAURENTI.

Le tirage de la loterie de l'Orphelinat aura lieu jeudi 25 courant, à deux heures de l'après-midi. Toutes les personnes ayant pris, au moins, une série sont invitées à y assister.

Sous l'influence des rayons bienfaisants d'un soleil printanier, les lilas des jardins Saint-Martin sont, depuis quelques jours, complètement fleuris et causent l'admiration des promeneurs.

Plusieurs artistes amateurs de la jeunesse monégasque organisent, pour dimanche prochain 28 avril, au profit des pauvres secourus par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, une matinée musicale et dramatique qui aura lieu dans la salle de théâtre du Collège de la Visitation, mise gracieusement à leur disposition.

Le programme comprendra, entre autres numéros, un drame historique en trois actes, *Olivier de Clisson à la Cour de Bretagne* ; une saynète-bouffe en un acte, *Une Réception à Bigny-les-Ventouses* et quelques morceaux d'orchestre, exécutés par des amateurs.

Les places étant limitées, les enfants ne seront pas admis.

Etant donné le but charitable de cette réunion, nous ne doutons pas de son succès.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Demain mercredi, à 4 heures et demie, *Une Femme qui se grise*, vaudeville en un acte, et *Les Deux Sourds*, comédie en un acte de J. Moinaux.

Vendredi 26 avril, *Miss Helyett*, opérette en trois actes de M. Audran, avec M<sup>me</sup> Auber, MM. Nigri, Roux, Murator, Buislay, Chambéry.

Jeudi 25 Avril, à 2 h. de l'après-midi  
21<sup>e</sup> et DERNIER

CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE & MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHN

- Im Walde (dans la Forêt)* symphonie... J. Raff.
- 1<sup>re</sup> PARTIE — Le jour. Impression.
- 2<sup>e</sup> PARTIE — A. Crépuscule. Réverie.  
B. La Danse des Dryades.
- 3<sup>e</sup> PARTIE — La nuit dans la forêt. Chasse fantastique. Le lever du jour.
- Ouverture du *Tannhäuser*..... R. Wagner.
- Alceste*, suite d'orchestre sur la *Tragédie d'Euripide* (fragments) 1<sup>re</sup> audition..... Alex. Georges.  
Andante — Allegro — Danse.
- Siegfried-Idyll*..... Wagner.
- Le Crépuscule des Dieux*, fragments... } Wagner.
- Marche funèbre pour la Mort de Siegfried* (1<sup>re</sup> audition)..... }
- Marche Hongroise de la Damnation de Faust* (redemandée)..... H. Berlioz.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Nice.** — Dimanche ont eu lieu au vélodrome du Sport-Garden les courses vélocipédiques, que le mauvais temps avait fait ajourner le dimanche précédent. La Société du Sport Vélocipédique y prenait part.

Voici les résultats de cette belle journée qui avait attiré une foule de spectateurs ;

Première course. — *Prix du Vélo-Sport* (bicyclettes). — Réservee aux membres du V. S. N., championnat de vitesse. 3,000 mètres, 9 tours, 3 prix.

1<sup>er</sup>, croix de champion v. ; 2<sup>e</sup>, médaille vermeil ; 3<sup>e</sup>, médaille argent.

Quatre coureurs se présentent : Luc, Nemmi, Talisman et Vento.

Vento mène d'abord le train, mais au dernier tour il se laisse distancer par Nemmi, qui arrive premier.

Résultats : 1<sup>er</sup>, Nemmi (du S.V.M.), 5' 39" ; 2<sup>e</sup>, Vento, 5' 39" 1/5 ; 3<sup>e</sup>, Luc, 5' 40".

Deuxième course. — *Prix de la Société* (bicyclettes). — Grande régionale ouverte à tous coureurs habitant la 15<sup>e</sup> région, y compris la Principauté de Monaco, depuis six mois au moins. 5,000 mètres, 15 tours, 4 prix espèces.

1<sup>er</sup>, 100 fr. ; 2<sup>e</sup>, 50 ; 3<sup>e</sup>, 30 ; 4<sup>e</sup>, 20.

Cette course se fait en deux séries de 3,000 mètres et une finale de 5,000 mètres à laquelle prennent part les trois premiers de chaque série.

La première série réunit 4 partants : Pastariano (Nice), Louis Sioul (Nice), Bordigoni (Marseille), et Trois Etoiles (du S. V. M.).

La deuxième série met en ligne : Muraour (Grasse), Nicodemi (Nice), Luc (du Vélo-Sport de Nice), Cornet (de Marseille), Yoll, Scavia et Viguier (de Nice).

Résultats. — Première série : 1<sup>er</sup> Bordigoni, 2<sup>e</sup> Sioul, 3<sup>e</sup> Trois Etoiles. — Deuxième série : 1<sup>er</sup> Cornet, 2<sup>e</sup> Nicodemi, 3<sup>e</sup> Viguier.

Troisième course. — *Prix des Amateurs* (bicyclettes). — Course internationale ouverte à tous coureurs qui ne sont engagés dans aucune course comportant des prix en espèces dans la réunion de Nice. 3,000 mètres, 9 tours, 3 prix médailles.

1<sup>er</sup>, croix vermeil ; 2<sup>e</sup>, médaille argent ; 3<sup>e</sup>, médaille argent ; 4<sup>e</sup>, médaille bronze.

Cette course a lieu également en deux séries de 1,000 mètres (trois tours) et une finale de 3,000 mètres.

La première série réunit 8 partants : Rosetti, Lolo, Ivan, Talisman, Stevano, Méphisto, François, Jules et Roberty.

La deuxième série réunit 4 partants : Ferrero (du S. V. M.), Camous, Quaranta et Calviera de Nice). Dès le début, Quaranta prend la tête et gagne facilement de 50 mètres ses trois autres concurrents.

Résultat : 1<sup>re</sup> série : 1<sup>er</sup>, Roberty ; 2<sup>e</sup>, Talisman ; 3<sup>e</sup>, Méphisto.

2<sup>e</sup> série : 1<sup>er</sup>, Roberty ; 2<sup>e</sup>, Méphisto ; 3<sup>e</sup>, Stevano.

Finale : 1<sup>er</sup>, Roberty, 5' 5" ; 2<sup>e</sup>, Méphisto, 5' 6" ; 3<sup>e</sup>, Calviera, 5' 7" ; 4<sup>e</sup>, Ferrero, 5' 7" 3/5.

Quatrième course. — *Grand Prix de la Ville de Nice*.

— Première épreuve. — Course internationale (bicyclettes). Ouverte à tous coureurs, 700 fr. offerts par la Ville de Nice, à courir en trois séries sur 3,000 mètres.

— Prime de 15 fr. au premier de chaque série. Les deux premiers de chaque série prendront part d'office à la finale ; les deux meilleurs temps pris dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arri-

vés, auront également droit de prendre part à la finale de 5,000 mètres. — 4 prix : 1<sup>er</sup>, 400 fr. ; 2<sup>e</sup>, 150 ; 3<sup>e</sup>, 100 ; 4<sup>e</sup>, 50. — Engagement : 3 fr.

La première série réunit 6 concurrents : Pastariano, Nicodemi, Toesca (Turin), Cornet (Marseille), Viguier (S. V. M.), Lambert (Paris).

La lutte a été très vive et fort intéressante entre Nicodemi, Toesca, Cornet, Viguier et Lambert. A l'emballage, Lambert a devancé Nicodemi, qui avait toujours tenu la tête, et est arrivé premier.

La deuxième série met en ligne : Muraour (Grasse), Nemmi (S. V. M.), L. Sioul, Luc, Bordigoni (Marseille), Trois-Etoiles (Monaco), Laught et Beconnais, les deux champions bordelais.

La également la lutte est passionnante entre les deux champions bordelais, Bordigoni et Sioul. Beconnais mène le train jusqu'au dernier tour où il se laisse distancer par Laught, son compatriote.

Résultats. — Première série : 1<sup>er</sup>, Lambert ; 2<sup>e</sup>, Nicodemi ; 3<sup>e</sup>, Viguier ; 4<sup>e</sup>, Cornet.

Deuxième série : 1<sup>er</sup>, Laught ; 2<sup>e</sup>, Beconnais ; 3<sup>e</sup>, Sioul ; 4<sup>e</sup>, Bordigoni.

La finale a été remise au lendemain.

Cinquième série. — *Prix du Midi*. — Internationale tamdens, ouverte à tous coureurs. 1,000 mètres, 30 tours. 3 prix : 1<sup>er</sup>, 100 francs ; 2<sup>e</sup>, 60 ; 3<sup>e</sup>, 40.

Quatre équipes prennent part à cette course qui a été la plus intéressante de la journée et qui a été fort goûtée par le public.

Au début, l'équipe niçoise (Sioul et Nicodemi), prend la tête toujours suivie de près par l'équipe parisienne (Lambert et X.) ; l'équipe marseillaise (Bordigoni et Cornet) et l'équipe bordelaise (Laught et Beconnais).

Pendant 28 tours, l'ordre est toujours le même, mais il est bientôt facile de voir que l'équipe niçoise est rendue. A l'emballage, en effet, cette équipe prend la troisième place, tandis que l'équipe bordelaise et l'équipe marseillaise se disputent chaudement la première place. La victoire reste finalement à l'équipe bordelaise.

Résultats. — 1<sup>er</sup>, Laught-Beconnais ; 2<sup>e</sup>, Bordigoni-Cornet ; 3<sup>e</sup>, Sioul-Nicodemi.

Pendant les 24 premiers tours de piste, le train a été mené par l'équipe Sioul-Nicodemi, à raison de 40 kilomètres à l'heure ; au dernier tour, le train a atteint une moyenne de 50 kilomètres à l'heure.

La deuxième journée, hier lundi, a compris 6 courses.

Première course. — *Prix du Conseil Municipal*, 9 partants. 1<sup>er</sup> Lambert, 2<sup>e</sup> Beconnais, 3<sup>e</sup> Trois Etoiles.

Deuxième course. — *Prix des Dames*, 6 concurrents. 1<sup>re</sup> M<sup>me</sup> Henry, 2<sup>e</sup> Marcelle, 3<sup>e</sup> Fleuriste.

Troisième course. — *Grand Prix de la ville de Nice*, 1<sup>er</sup> Beconnais, 2<sup>e</sup> Laught, 3<sup>e</sup> Lambert, 4<sup>e</sup> Viguier.

Quatrième course. — *Grand Prix de S. A. S. le Prince de Monaco*. 21 partants. 1<sup>er</sup>, Bordigoni ; 2<sup>e</sup>, Cornet ; 3<sup>e</sup>, Sioul.

Cinquième course. — *Prix d'encouragement*. 13 partants 1<sup>er</sup>, Nicodemi ; 2<sup>e</sup>, Nice ; 3<sup>e</sup>, Pastariano.

Sixième course. — *Prix d'honneur*. — 9 partants. Gagnée par Bordigoni.

CAUSERIE

Nos lecteurs ont vu plus haut le récit de la cérémonie qui a eu lieu jeudi au Palais, à l'occasion de la remise des médailles d'honneur instituées récemment par le Prince Albert 1<sup>er</sup>.

Le mot « médaille », dérivé du latin du moyen âge : *medala*, fait lui-même de *metallum*, métal, désigne, dans son acception la plus usitée, toute pièce de métal destinée à conserver la mémoire d'événements ou de personnages remarquables. Mais outre ces souvenirs, dont l'usage nous a été légué par l'antiquité, les médailles servent également à récompenser soit les actes de dévouement, soit de beaux faits de guerre, soit enfin le mérite.

Les médailles décernées à l'occasion d'actions courageuses, telles que le sauvetage d'une ou plusieurs personnes, sont appelées médailles d'honneur ; celles consacrant des actes de bravoure ont reçu le nom de médailles militaires. Quant aux dernières, les plus nombreuses, elles sont distribuées à foison dans les expositions, à titre d'encouragement ou de satisfaction, aux fabricants dont les produits ont été reconnus supérieurs ; dans les assemblées d'académies et de sociétés savantes, aux auteurs d'œuvres littéraires, scientifiques ou autres ; et dans les concours de toutes sortes : régates, vélocipèdes, réunions musicales d'orphéons ou de sociétés instrumentales, etc.

Les médailles antiques, qui sont passionnément recherchées par les collectionneurs et dont l'étude constitue une véritable science appelée *numismatique*, ont, de tout temps, excité l'habileté des faux monnayeurs. L'un des plus anciens falsificateurs a été Victor Camelo, sculpteur vénitien du quinzième siècle. Deux artistes célèbres de Padoue, Jean Cauvin et Alexandre Bassian, dans le siècle suivant, firent d'admirables imitations de médailles antiques qui ont reçu le nom de *padouanes*. Un grand nombre de leurs coins sont conservés au Cabinet des Antiques, dans l'ancienne Bibliothèque Impériale,

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

à Paris; on cite encore comme habiles faussaires : Michel Dervieux, de Florence; Carteron, de Hollande; Congonier, de Lyon. Mais l'homme qui a poussé le plus loin l'art de la tromperie, en ce genre, est le fameux Becker d'Offenbach. Il a mystifié les plus grands connaisseurs, et il n'existe guère de musée ou de collection particulière où il n'ait introduit ses contrefaçons. Becker a laissé les coins de près de 300 médailles grecques, romaines et du moyen âge, et, quoiqu'il en ait publié lui-même le catalogue vers la fin de sa vie, il est encore, paraît-il, très difficile de ne pas s'y tromper.

Un autre genre de médailles, dites modernes, mérite d'être mentionné. Il comprend toutes les pièces qui n'ont point été destinées à la circulation, ce sont les pièces commémoratives frappées et distribuées dans quelque circonstance solennelle. Ces médailles modernes ont leur origine au quinzième siècle, elles apparurent d'abord en Italie lors de la renaissance des lettres et des arts. Vittorio Pisani peut être regardé comme le restaurateur des médailles : il grava en 1439 celles du Concile de Florence. Boldu en fit une en l'honneur du poète Messarero, en 1457; les Padouans avancèrent les progrès de cet art que Benvenuto Cellini porta à un degré de perfection rarement atteint et presque jamais dépassé depuis.

La médaille la plus anciennement gravée en Angleterre fut faite pour le siège de Rhodes, en 1480. La Hollande et les Pays-Bas sont peut-être les contrées les plus riches en médailles modernes. Sous Louis XIII et Louis XIV, il en a été frappé de belles suites par Jean Varin, artiste célèbre et directeur général des Monnaies de France, que Georges Dupré avait précédé avec quelque renom et que Duvivier et Roettiers suivirent sans l'égalier.

Cet art dégénéra sous Louis XV et Louis XVI, mais il se releva avec Napoléon. On peut dire qu'il se maintint à la hauteur de cette grande époque, et que la collection de médailles fabriquées sous la République et sous l'Empire restera comme un monument glorieux de l'histoire de la France.

FAITS DIVERS

Les journaux anglais ont donné récemment d'intéressants détails sur les vitesses réalisées par les navires. Sur 12,907 steamers figurant sur les registres du Lloyd, il n'y en a que 304 qui peuvent prétendre à une vitesse supérieure à 15 nœuds, 45 dépassant 19 nœuds et 18 seulement 20 nœuds. Sur ces derniers, il y a 4 paquebots belges à roues affectés au service d'Ostende à Douvres, la *Princesse-Henriette*, la *Princesse-Joséphine*, le *Léopold II* et la *Marie-Henriette*, 2 paquebots français à deux hélices, la *Seine* et la *Tamise*, faisant le passage entre Dieppe et New-Haven, 2 paquebots américains (construits en Angleterre), le *Paris* et le *New-York*, et 10 navires anglais de diverses catégories, à la tête desquels le *Lucania* et le *Campania* de la compagnie Cunard.

Sur les 45 steamers réalisant une vitesse supérieure à 19 nœuds, 22 sont à roues, 16 à deux hélices et 7 à une seule hélice.

On vient d'inventer un appareil qui est appelé à rendre les plus grands services aux navigateurs. Il s'agit d'une bouée — cette bouée doit être arrimée sur le pont d'un navire, — s'il arrive malheur au bateau, s'il fait naufrage et coule au fond, elle se détache et enregistre aussitôt l'heure et la minute du désastre, par un mécanisme fort ingénieux et fort simple.

Mais ce n'est pas tout et son rôle ne se borne pas à cet emploi de reporter : elle fait aussi tout ce qu'il faut pour attirer l'attention.

Elle lance des fusées, montre des feux de couleur, allume une lampe faisant office de signal et sonne une cloche d'alarme et tout cela automatiquement.

Si ces signaux sont impuissants à faire connaître la détresse des naufragés, parce qu'il n'y a pas de navire en vue, elle renseigne du moins ceux qui plus tard trouveront cette bouée en leur apprenant la date du désastre et le nom du navire.

LA POSTE ET LES CARTES DE VISITE. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes de France vient de décider que les cartes de visite affranchies à prix réduits pourront désormais contenir les indications suivantes : Vœux, souhaits, compliments de condoléance ou autres formules de politesse n'excédant pas cinq mots. L'expéditeur emploiera telle rédaction qui lui conviendra. Jusqu'ici, on le sait, la formule même des mentions manuscrites sur les cartes de visite était imposée à l'expéditeur.

Le voyage triomphal du Président de la République française dans la Seine-Inférieure, au milieu des populations où il a débuté dans la vie publique, est l'événement capital de la semaine.

M. Félix Faure, avec son esprit d'à propos, son grand air, et surtout sa parfaite bonhomie envers les classes laborieuses, les malades et les déshérités de ce monde, a produit une si grande impression que certains partis politiques ont cru devoir commencer une campagne contre sa popularité chaque jour grandissante. On le traite un peu comme Aristide, que les Grecs s'étaient fatigués d'entendre appeler « le Juste ». Ce qu'on lui reproche, ce sont précisément ses qualités si éminemment françaises. M. Félix Faure a évité d'ailleurs de donner à son premier voyage départemental un caractère trop politique; il n'a pas prononcé de grands discours; il n'a cessé de répéter qu'il était heureux de revoir ses anciens amis, et l'accueil qui lui était fait amenait souvent une certaine émotion dans sa voix. Cela n'avait rien de très naturel, puisque Rouen et le Havre sont ses villes adoptives, et que les électeurs qui l'acclamaient éprouvaient tous une certaine fierté en songeant qu'ils avaient eu la bonne fortune de choisir pour les représenter un homme dont la Chambre et le Sénat avaient cru devoir faire le premier magistrat de la République française.

×

A Paris, d'ailleurs, M. Félix Faure, chaque fois qu'il a paru en public, a été l'objet des plus sympathiques ovations. Au Grand Prix d'Auteuil, lorsqu'il est descendu de la tribune d'honneur, pour se promener dans l'enceinte du pesage, à côté du prince de Sagan, tous les sportsmen se découvraient avec respect, et les nombreux Anglais, très fiers de voir un chef d'Etat s'intéresser ainsi à leur sport favori, agitaient leurs chapeaux avec enthousiasme.

Au point de vue mondain, les courses de cette année ont été très brillantes. En dépit d'un vent d'est qui est parfois désagréable, l'éclat des réunions sportives s'est augmenté par la formation d'un nouveau bataillon de jolies femmes, composé des jeunes mariées les plus aristocratiques de ces derniers temps : la comtesse Foulques de Maillé, la duchesse d'Uzès, née de Luynes, la duchesse de Larochefoucault, la comtesse de Semaillons, la princesse de Tarente, la duchesse de Brissac, etc. Le concours hippique a réuni également, tous les jours, l'élite du monde élégant, et la tribune des sociétaires était trop étroite.

Il est évident que Paris, en ce moment, est avide de distractions, et qu'il s'y livre d'autant plus volontiers que les préoccupations de la politique ne l'en détournent pas.

×

Le mariage de M<sup>me</sup> la princesse Hélène avec S. A. R. le duc d'Aoste aura lieu dans la première quinzaine du mois de juin, en l'église de Kingston, sur la Tamise, où fut célébré, en 1864, l'union de M. le comte de Paris, avec sa cousine, la princesse Isabelle d'Orléans, fille de Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Montpensier.

On ne connaît la date précise du mariage que lorsqu'on sera fixé sur l'époque où s'ouvrira le nouveau parlement italien, en présence du roi, entouré de tous les princes de la maison de Savoie.

S. A. R. le comte de Turin, frère puîné de M<sup>sr</sup> le duc d'Aoste, est arrivé à Paris, venant de Londres, accompagné de son aide de camp, le comte Nicolis de Robilant, lieutenant-colonel d'état-major.

Le prince Victor de Savoie, comte de Turin, est âgé de vingt-quatre ans. Il est de taille élancée et d'allure élégante. Sa physionomie, très expressive, est éclairée par des yeux noirs très vifs et soulignée par une légère moustache châtain foncé. Elève de l'école militaire de Modène, de l'école de guerre de Turin et de l'école supérieure de Tor di Quinto à Rome, le prince est aujourd'hui major au régiment de cavalerie Royal-Piémont, en garnison à Turin. C'est un cavalier accompli. Après avoir présenté ses hommages à la fiancée de son frère, à Stowe House, il a voulu assister aux grandes réunions hippiques anglaises et, depuis qu'il est à Paris, il s'est rendu en compagnie du comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, au concours hippique et aux courses de Longchamps. Le prince, aussitôt après le retour à Paris du Président de la République, ira lui rendre visite. Jusqu'à présent, Son Altesse Royale n'avait fait que traverser Paris sans s'y arrêter; il paraît émerveillé des splendeurs de notre capitale et regrette de ne pas pouvoir y prolonger son séjour.

×

L'Exposition des Beaux-Arts du Palais de l'Industrie s'ouvrira le 1<sup>er</sup> mai. Un incident a fait beaucoup parler d'elle cette semaine. M<sup>me</sup> la duchesse d'Uzès avait envoyé à un concours institué par la ville de Valence un projet de monument destiné à être érigé sur une des places publiques de cette ville. Divers autres projets avaient été présentés et un jury composé des statuaires français les plus illustres avait choisi le projet de M<sup>me</sup> la duchesse d'Uzès. Ce n'était point un acte de galanterie, puisque les noms des concurrents, renfermés sous des plis cachetés, étaient inconnus du jury. C'est le seul mérite de l'œuvre qui avait valu à M<sup>me</sup> la duchesse d'Uzès une distinction dont à hon droit elle est fière.

Les artistes de profession, qui font partie du jury d'admission au Palais de l'Industrie, ont-ils vu, comme on le dit, d'assez mauvais œil une femme du monde obtenir par son seul mérite la commande d'un monument de cette importance? Toujours est-il que la maquette de la duchesse d'Uzès n'a pas été admise sous la coupole du Palais de l'Industrie. Les membres du jury ne l'ont pas refusée parce qu'ils la trouvaient indigne de leur approbation; ils ont prétexté que ses dimensions ne lui permettaient pas de trouver place au milieu des statues exposées. La ville de Valence s'est empressée de demander que la

maquette fut exposée en plein air, devant la porte d'entrée du Palais de l'Industrie. Il est probable que cette autorisation sera accordée et que le public parisien ne sera pas privé de la vue d'une œuvre qui, paraît-il, aurait mérité une des premières médailles de l'Exposition. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les artistes de profession nourrissent des sentiments peu aimables envers ceux qu'ils appellent dédaigneusement des « amateurs ». Beaucoup n'admettent pas qu'un homme ou qu'une femme du monde puisse avoir du génie ou même du talent. M<sup>me</sup> la duchesse d'Uzès est cependant, de l'aveu général, admirablement douée. Elle est artiste dans toute l'acception du mot et manie la plume non moins habilement que l'ébauchoir. On donnera d'elle le 2 mai, chez la marquise de Saint-Paul, un opéra-comique, *Germaine*, dont elle a fait le livret et, d'après les indiscretions des répétitions, c'est une œuvre que ne désavoueraient pas les meilleurs librettistes. Le champ des lettres et des arts est assez vaste pour tout le monde et nous ne comprenons pas que certaines jalousies essaient d'en fermer l'accès aux gens du monde, uniquement parce qu'ils sont gens du monde.

On va clôturer une exposition d'artistes amateurs, dont nous avons parlé dans notre précédente lettre. Il y a là des tableaux qui seraient remarquables dans le Salon des Champs-Élysées ou dans celui du Champ de Mars.

La *Revue de Paris*, dans son numéro du 15 avril, publie sous ce titre : « *Quinze jours aux Etats-Unis* », une relation de voyage du marquis de Castellane que ne désavouerait pas un écrivain de profession. Il y a dans cette esquisse très poussée du style, de l'esprit et une aimable philosophie qui en rendent la lecture fort intéressante et qui justifient sa place à côté d'articles dus à la plume d'écrivains très connus.

×

Edmond Got, le grand comédien, vient de faire ses adieux au public parisien dans une soirée dont la Comédie-Française gardera longtemps le souvenir. Ce n'est pas sans émotion que ce grand artiste a paru pour la dernière fois sur les planches d'un théâtre où il a, pendant tant d'années, occupé sans conteste le premier rang. On l'a surtout applaudi dans une scène du *Falstaff*, de MM. Vacquerie et Meurice, écrite il y a cinquante-cinq ans et qui n'avait encore été représentée sur aucun théâtre. Cette scène est admirable de verve et de puissance; elle rappelle Henri IV de Shakespeare où Falstaff se montre fanfaron de courage et de sobriété. C'est un Falstaff qui complète celui des « Joyeuses commères de Windsor », auquel Verdi par sa musique vient de donner un regain de faveur. Got a terminé sa scène par un hymne au vin qu'il a débité d'une façon magistrale. La salle entière s'est levée pour applaudir à plusieurs reprises le grand comédien qui avait peine à retenir ses larmes.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 29 mars dernier, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 16 de l'Ordonnance Souveraine, en date du 5 mars 1895, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle Réunion Extraordinaire qui aura lieu

le Mardi 30 Avril 1895

à midi, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : Modifications aux Statuts

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont informés que l'Assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 6 Avril courant, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 34 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle Réunion qui aura lieu le

Mardi 30 Avril 1895

au Siège de la Société à Monaco, à l'issue de l'Assemblée Extraordinaire.



VENTE DE BIENS DE FAILLITE

Le huit mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, à neuf heures et demie du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant au Palais de Justice, à Monaco, et par devant M. Eliacin PLANTIF, juge à ce commis, il sera procédé, en deux lots, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la faillite du sieur Joseph MAROCCO, sur la poursuite de M. Auguste Croco, demeurant et domicilié à Monaco, syndic de l'union des créanciers de ladite faillite.

DÉSIGNATION

**Premier lot.** — Une maison, située à Monaco, au quartier de la Rousse, appelée *maison Marocco*, élevée sur caves, d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage; ensemble le terrain sur lequel elle est édiflée, d'une contenance approximative de quatre cents mètres carrés; le tout confinant: au midi le pont de la Rousse, à l'est le lit du vallon, à l'ouest l'ancienne route, et se terminant en pointe au nord. Cet immeuble figure au plan cadastral de la Principauté, sous partie du numéro 181 de la section B.

**Deuxième lot.** — Les premier et deuxième étages d'une autre maison, située aussi à Monaco, au quartier de la Rousse, et confinant: au midi l'ancienne route de Monaco à Menton, au couchant M. Bosio, à l'est M. Augreglia, et au nord M. Leotardi. Cette maison est portée audit cadastre, sous le numéro 149 de la section E.

La vente de ces deux immeubles a été autorisée par Ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur, en date du six avril courant, dûment enregistrée.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé, le même jour, au greffe dudit Tribunal.

MISE A PRIX

L'adjudication de ces deux immeubles aura lieu sur la mise à prix fixée par monsieur l'Avocat Général, savoir: De **trente mille francs**, pour le 1<sup>er</sup> lot, ci: **30,000 fr.** Et de **six mille francs**, pour le 2<sup>e</sup> lot, ci: **6,000 fr.**

Fait et rédigé par le syndic soussigné, à Monaco, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Le Syndic: A. Croco.

Dûment enregistré.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco, rue Grimaldi, 39.

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré.

Monsieur Elie POLLI, commerçant, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, villa Gracieuse — d'une part;

Et monsieur Joseph TRABUT, entrepreneur de serrurerie, demeurant à Monte Carlo, territoire français, rue Bellevue prolongée — d'autre part;

Ont formé entre eux une Société en nom collectif, sous la raison sociale « Polli et compagnie », pour l'exploitation des tableaux guides-indicateurs que M. Polli a été autorisé à faire poser dans la Principauté de Monaco.

Chacun des associés fera usage de la signature sociale, sauf pour tous billets, lettres de change, reçus, quittances et généralement tous actes ou pièces quelconques engageant la Société, lesquels ne seront valables que signés par les deux associés.

Le siège de la Société est à Monte Carlo, villa Gracieuse.

Cette Société est contractée pour une durée de dix années consécutives à compter du premier mai mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Le fonds social est fixé à **douze mille francs**.

Il est formé, savoir: pour six mille francs, par monsieur Polli, en la valeur de l'apport qu'il a fait à la Société: 1<sup>o</sup> de l'autorisation qui lui a été accordée par arrêté du Gouverneur Général de la Principauté de Monaco, en date du dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, de faire poser dans la Principauté des tableaux guides-indicateurs; 2<sup>o</sup> de la licence qui lui a été délivrée par le Maire de Monaco, le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, lui permettant d'exploiter ladite autorisation; 3<sup>o</sup> et des huit tableaux guides-indicateurs qui sont placés dans les différents quartiers de la Principauté, avec tous les contrats d'abonnements à la publicité par lesdits tableaux que monsieur Polli a pu faire avec toutes personnes au jour de l'acte de Société.

Et pour pareille somme de six mille francs par monsieur Trabut, en celle de trois mille francs en numéraire qu'il a déjà versée, et en celle de même somme de trois mille francs en la valeur de huit nouveaux tableaux guides-indicateurs qu'il s'est engagé à faire faire et placer à ses frais dans la Principauté de Monaco.

Le dépôt d'une expédition dudit acte a été fait le vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-quinze au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Pour extrait: A. BLANC.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, 2, rue du Tribunal, 2.

EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré,

Il a été formé entre:

- 1<sup>o</sup> Monsieur Raphaël SILVA, maître d'hôtel;
- 2<sup>o</sup> Et monsieur Dominique MARCONI, cafetier,

Demeurant tous deux à Monaco, Une Société en nom collectif pour l'exploitation du fonds de commerce de café, comptoir et billards qu'ils possèdent et font valoir à Monaco, dans la maison faisant l'angle de la place d'Armes et de la rue Grimaldi, sous la dénomination de *Café Monaco*, ainsi que toutes augmentations qui pourraient y être faites et de tous autres commerces qui pourraient y être adjoints.

La raison sociale est *Silva et Marconi*.

La Société est contractée à partir du vingt avril mil huit cent quatre-vingt-quinze jusqu'au dix-huit août mil neuf cent deux.

Le siège de la Société est à Monaco, quartier de la Condamine, dans la maison où s'exploite le fonds de commerce.

Le fonds social est fixé à la somme de **cinquante mille francs**, valeur donnée au fonds de commerce sus désigné, en ce compris les objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation, les marchandises, le droit aux baux des lieux où s'exploite le fonds et la licence, le tout appartenant indivisément aux deux associés et à chacun pour moitié.

Les affaires et opérations de la Société sont gérées par les deux associés conjointement; en conséquence, tous billets, lettres de change, quittances et généralement tous engagements devront être signés par les deux associés.

La Société sera dissoute de plein droit en cas de décès de l'un des associés avant l'expiration du terme fixé pour sa durée.

Et en cas d'incapacité de travail de l'un des associés pendant un an au moins, l'autre associé aura le droit de demander la dissolution de la Société.

Une expédition de cet acte de Société a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le vingt-trois avril présent mois.

Pour extrait: L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco, 2, rue du Tribunal, 2

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le lundi vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, à quatre heures du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire,

de la VILLA MARIE

située à Monaco, dans la Condamine, à l'angle de la rue Grimaldi et de la rue des Moneghetti, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, entourée d'un parterre avec petites constructions par derrière au nord et un puits dans le parterre donnant sur la rue Grimaldi.

Mise à prix: **45,000 francs**

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Valentin, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi premier mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Restaurant Génois, boulevard des Moulins, maison Brégnat, à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles, objets mobiliers et marchandises,

consistant en: buffets, tables, guéridons, glaces, tableaux, chaises, lingerie, vaisselle, verrerie, argenterie, ustensiles de cuisine, vins et liqueurs, etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères. L'Huissier, Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi vingt-cinq avril courant, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de l'ancien *Café du Kremlin*, rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 16, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers à usage de café et de restaurant, consistant en: comptoir, buffets, étagères, dressoirs, glaces, tables et guéridons avec marbre, chaises, tableaux formant panneaux, banquettes rembourrées, pendule, portemanteaux, canapés, lingerie, vaisselle, verrerie, argenterie, fantaisie à bière en bon état, billard en bon état avec accessoires, vins et liqueurs.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères. L'Huissier: Charles TOBON.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 21 avril 1895

NICE, yacht à vap. *Namouna*, amér., c. Gordon Bennett, passagers. ID. yacht à vap. *White Lady*, angl., c. William, id. ID. vap. *Vent-debout*, fr., c. Lambert, id. CANNES, b. *Jeune-Louis*, fr., c. Sivade, sable. ID. b. *Jeune-Claire*, fr., c. Aune, id. ID. b. *Rosine*, fr., c. Mangiapan, id. ID. b. *Indus*, fr., c. Dalbera, id. SAINT TROPEZ, b. *Tante*, fr., c. Davin, id. CANNES, yacht à vap. *Ulva*, angl., c. Brown, passagers. MENTON, b. *Deux-Frères*, fr., c. Courbon, bois et vin. SAINT-TROPEZ, b. *Fortune*, fr., c. Moutte, sable. ID. b. *Charles*, fr. c. Allègre, id.

Départs du 15 au 21 avril

NICE, yacht à vap. *Namouna*, amér., c. Gordon Bennett, passagers. ID. yacht à vap. *White Lady*, angl., c. William, id. ID. vap. *Vent-debout*, fr., c. Lambert, id. CANNES, b. *Jeune-Louis*, fr., c. Sivade, sur lest. ID. b. *Jeune-Claire*, fr., c. Aune, id. ID. b. *Rosine*, fr., c. Mangiapan, id. ID. b. *Indus*, fr., c. Dylbera, id. SAINT-TROPEZ, b. *Tante*, fr., c. Davin, id. ID. b. *Fortune*, fr., c. Moutte, id. ID. b. *Charles*, fr. c. Allègre, id.

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles: Anvers, 1883; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,  
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS  
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE  
DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

Imprimerie de Monaco — 1895

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Avril	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midit	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9h. mat.	midit	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
15	753.2	753.4	752.8	753.6	751.2	14.5	17.1	17.4	15.2	13.8	40	S E faible	Nuageux, quelques gouttes		
16	755.2	757.1	757.1	758.2	758.2	14.2	16.1	16.2	13.1	12.2	42	S O faible	Beau, quelques nuages		
17	759.2	759.2	758.8	758.2	758.1	15.2	16.6	15.2	13.6	13.4	47	S E faible	Couvert		
18	752.2	751.8	750.4	750.2	750.2	16.2	16.8	17.2	15.7	14.2	41	S E fort	id.		
19	748.6	749.2	750.2	750.6	752.2	15.6	14.4	14.4	13.2	13.2	64	S E faible	Couvert, pluie		
20	751.2	751.3	751.3	751.7	753.6	17.8	17.4	18.3	14.9	13.6	58	id.	id.		
21	760.8	761.2	760.5	760.2	760.8	16.8	18.2	18.6	16.2	15.4	42	Calme	Nuageux		
DATES		15	16	17	18	19	20	21							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima		17.4	17.2	16.6	17.4	15.6	18.4	18.6					
		Minima		11.5	10.6	11.5	12.6	13.2	12.8	13.2					
												Pluie tombée: 30 <sup>mm</sup> 2			